



PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26/03/2025

L'an 2025 et le vingt-six mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE de PERPEZAT sous la présidence de FAURE PATRICE, Maire.

Date de la convocation : le 20 mars 2025

Date d'affichage en mairie : le 20 mars 2025

Présents : FAURE Patrice, BATTUT Gaëlle, MEGEMONT Christophe, FAYDIT Alain, GOIGOUX Franck, MALLET Élodie, MONIER Cédric, MOTTET Olivier, ROUEL Matthieu, TINET Henri, VALLEIX-BOUCHEIX Estelle.

Absent (s) :

Excusé (s) :

A été nommée secrétaire : MEGEMONT Christophe

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents :
- Absents :
- Excusés :

Le quorum est constaté, la réunion peut débuter

ORDRE DU JOUR :

- Validation du procès-verbal du 19/02/2025.
- Vote du CFU du budget communal et affectation du résultat.
- Vote du CFU du budget eau et assainissement et affectation du résultat.
- Vote du CFU du budget lotissement et affectation du résultat.
- Validation de la modification des astreintes suite avis CST.
- Modification tarifs et durée concessions du cimetière.
- Choix tarifs et durée cases du columbarium.

- Choix du prestataire pour pose du columbarium au cimetière.
- Choix du prestataire pour travaux salle de bain de l'appartement au-dessus de la mairie.
- Révision du listing du SMECTOM.
- Questions diverses.

Il conviendra d'ajouter à l'ordre du jour :

- Révision de Lignes Directrices de Gestion
- Création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet
- Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe suite à avancement de grade
- Redevance Consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025

Le conseil municipal accepte de les ajouter à l'ordre du jour à l'unanimité.

• Approbation du PV du 19-02-2025

Le Pv du 19-02-2025 est approuvé à l'unanimité.

• Vote du CFU du budget communal et affectation du résultat.

Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique de la commune et se retire pour le vote.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	294 451,19	475 322,62	769 773,81
	Recettes réalisées (1)	B	181 595,67	519 089,87	700 685,54
	Restes à réaliser	C	83 553,00	0,00	83 553,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	239 093,04	580 901,16	819 994,20
	Dépenses réalisées (1)	E	215 217,25	447 603,26	662 820,51
	Restes à réaliser	F	23 099,57	0,00	23 099,57
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-33 620,58	71 486,61	37 866,03
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-55 388,15	105 578,54	50 210,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/déficit	G + H	-88 968,73	177 065,15	88 076,42
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	60 453,43	0,00	60 453,43
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G + H + I	-28 535,30	177 065,15	148 529,85

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

63274	PERPEZAT - COMMUNE	2024
Code NISSE		
Commune		
EXTRAIT DU RESUME DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
APPROBATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024		
Après avoir examiné le compte administratif établi par l'Administration du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'attribuer le résultat de fonctionnement comme suit :		
Services de l'exercice en espèces : 0 Nombre de mandats présentés : 0 Nombre de mandats émis : 0 VOTES : Pour : 0 Contre : 0 Absent : 0		
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		
Résultat de fonctionnement A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) : 71 486,61		
B. Résultat antérieur reporté (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) : 50 210,39		
C. Résultat à affecter = A + B (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)) : 121 696,99		
D. Solde d'excédent/déficit de l'exercice (précédé du signe + ou -) (1) (2) (3) (4) (5) : 88 076,42		
E. Solde des crédits à réaliser (précédé du signe + ou -) (6) (7) (8) (9) : 60 453,43		
Besoin de financement F = D + E : 148 529,85		
Affectation « C » = D + E : 121 696,99		
1) Affectation en réserve (R100) en investissement : 88 076,42		
2) R. Report en fonctionnement (R 002) : 60 453,43		
DEFICIT REPORTE D 002 (1) : 0		

(1) Solde de l'exercice (2) Solde de l'exercice (3) Solde de l'exercice (4) Solde de l'exercice (5) Solde de l'exercice (6) Solde de l'exercice (7) Solde de l'exercice (8) Solde de l'exercice (9) Solde de l'exercice

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sous la présidence d'Henri TINET, approuve le CFU de la

commune et l'affectation du résultat.

- **Vote du CFU du budget eau et assainissement et affectation du résultat**
Monsieur le Maire présente le Compte Financier Unique du budget eau et assainissement de la commune et se retire pour le vote.

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES					I
PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER - VUE D'ENSEMBLE					A
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Exploitation	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	576 705,02	61 632,00	638 337,02
	Recettes réalisées (1)	B	397 796,87	75 547,22	473 344,09
	Restes à réaliser	C	198 908,15	0,00	198 908,15
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	590 049,10	153 100,64	743 149,74
	Dépenses réalisées (1)	E	340 375,64	87 214,48	427 590,12
	Restes à réaliser	F	249 673,46	65 886,16	315 559,62
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	48 334,93	-11 667,26	36 667,67
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	13 344,88	91 488,64	104 833,52
Solde (investissement) ou résultat de clôture (exploitation)	Excédent / déficit	G + H	61 679,81	79 821,38	141 501,19
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	35 214,69	0,00	35 214,69
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	97 494,50	79 821,38	177 315,88

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

63274 Code INSEE	PERPEZAT - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENTS Budget Eau et Assainissement Per	2024
---------------------	--	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Après avoir examiné le compte administratif relatif à l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 0
Nombre de membres présents : 0
Nombre de membres absents : 0
VOTES :
Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	-11 667,26
dont b. Plus-values nettes de cession d'actifs	0,00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 ou compte administratif (si déficit) R 002 ou compte administratif (si excédent)	91 488,64
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d est négatif, report au déficit ligne D 002 ci-dessous)	79 821,38
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution de la section d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	61 679,81
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	35 214,69
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	79 821,38
1) Affectation en réserve R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserve R 1065 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement éliminé du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 972) x 200	79 821,38
DEFICIT REPORTÉ D 002 (3)	

(1) Le solde des valeurs à reporter de la section d'investissement n'est pas en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation : les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de report des réalisations.
(2) Les lignes d'affectation des résultats des lignes BFG sont prévues par l'article 16 de la loi n° 83-663 du 23 juillet 1983 relative aux droits de l'individu.
(3) L'excédent ou le déficit de la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sous la présidence d'Henri TINET, approuve le CFU du budget eau et assainissement de la commune et l'affectation du résultat.

- **Vote du CFU du budget lotissement et affectation du résultat.**

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N				
			Investissement	Fonctionnement
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	30 255,20	15 869,60
	Recettes réalisées (1)	B	15 127,60	21 049,97
	Restes à réaliser	C	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	15 127,60	16 869,60
	Dépenses réalisées (1)	E	9 219,97	16 611,60
	Restes à réaliser	F	0,00	0,00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	5 907,63	4 438,37
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-15 127,60	114 418,58
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent / déficit	G + H	-9 219,97	118 856,95
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	0,00	0,00
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	-9 219,97	118 856,95

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

63274 Code INSEE	PERPEZAT - COMMUNE Budget Lotissement Perpezat	2024
---------------------	---	------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024	
--	--

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :	Nombre de membres en absence : 0 Nombre de membres présents : 0 Nombre de membres absents : 0 VOTES : Pour : 0 Contre : 0 Abstentions : 0
--	---

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice (précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	4 430,37
B. Résultats antérieurs reportés (signe 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit))	114 418,98
C. Résultat à affecter (= A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous))	118 850,95
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) (D 001 (si déficit) R 001 (si excédent))	-8 219,57
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) (Besoin de financement) Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	8 219,57
AFFECTATION = C. - G. + H.	118 850,95
1) Affectation en réserves R1068 en investissement (G. = au minimum couverture du besoin de financement F)	118 850,95
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : versement : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00
 (2) Eventuellement, pour le parti excédent la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.
 (3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
 (4) En cas de cas, il n'y a pas d'affectation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, sous la présidence d'Henri TINET, approuve le CFU du budget lotissement de la commune et l'affectation du résultat.

- Validation de la modification des astreintes suite avis CST.**
 Le Maire rappelle le projet de modification des astreintes présenté en CST le 11 mars 2025, avec un avis favorable émis par ce dernier.
 Le conseil municipal approuve les modifications des astreintes à l'unanimité.
- Modification tarifs et durée concessions du cimetière et cases du columbarium.**
 Monsieur Le Maire rappelle la délibération précédente fixant les tarifs des concessions au cimetière communal et propose au conseil municipal de réviser les durées et les tarifs.
 Il convient également de fixer des durées et tarifs pour les cases de columbarium à venir.
 Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs du cimetière comme suit, à compter du 27/03/2025.
 Pour les concessions:
 - Concession cinquantenaire: 60 € le m2
 - Concession perpétuelle: 100 € le m2
 Pour le columbarium:
 - Case pour 15 ans: 300 €
 - Case pour 30 ans: 600 €
 - Case pour 50 ans: 800 €
 Pour le jardin des souvenirs :
 - Dispersion des cendres et plaque d'inscription: 60 €
- Choix du prestataire pour pose du columbarium au cimetière.**
 Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal le choix d'installer un columbarium dans le cimetière ainsi qu'un ossuaire et un dépositaire.

Monsieur le Maire expose les devis reçus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'entreprise COLON à Rochefort-Montagne pour la fourniture et la pose du columbarium, ainsi que l'ossuaire et le dépositoire.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise désignée ci-dessus.

- **Choix du prestataire pour travaux salle de bain de l'appartement au-dessus de la mairie.**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal la nécessité de refaire la salle de bains de l'appartement T4 situé au dessus de la mairie.

Monsieur le Maire expose les devis reçus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de retenir l'entreprise SARL THIERRY VEDRINE à Saint Sauves d'Auvergne pour un montant de 5752,87 € HT soit 6328,16 € TTC pour la réfection de la salle de bains de l'appartement T4 au dessus de la mairie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis avec l'entreprise désignée ci-dessus.

- **Révision de Lignes Directrices de Gestion**

Monsieur Le Maire présente la révision des Lignes de Gestion , avec l'avis favorable du CST en date du 11-03-2025.

Le conseil municipal prend acte de cette révision.

- **Création d'un poste d'Adjoint administratif à temps complet**

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet afin de recruter par intégration directe la secrétaire de mairie à compter du 01-06-2025.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la création du poste et donne pouvoir au maire pour signer les documents.

- **Création d'un poste d'Adjoint Administratif de 2ème classe suite à avancement de grade**

Monsieur Le Maire explique qu'à la suite du recrutement par intégration directe de la secrétaire de mairie au grade d'adjoint administratif, il sera nécessaire de créer un poste d'adjoint administratif de 2ème classe suite à l'avancement de grade de la secrétaire de mairie au 01-09-2025.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la création du poste et donne pouvoir au maire pour signer les documents.

- **Redevance Consommation d'eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025**

Monsieur Le Maire donne lecture du courrier de l'Agence Loire-Bretagne expliquant le nouveau système de redevance sur l'eau potable et l'assainissement .

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les redevances consommation eau potable (0,33 €/m3) et performance sur les réseaux d'eau potable (0,02 €/m3) pour 2025.

- **Redevance Performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025**

Suite au courrier lu auparavant, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les redevances sur la performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025 (0,084 €/m³).

- **Révision du listing du SMECTOM.**

Le conseil Municipal révisé le listing envoyé par le SMECTOM afin d'effectuer les mises à jour.

- **Questions diverses.**

- ✓ Un électricien va venir faire le point sur le dossier électricité de l'église.
- ✓ Présentation des travaux proposés par l'ONF dans les forêts, aucun travaux n'est retenu par le conseil municipal.
- ✓ Présentation de la solution INDEX pour digitaliser l'affichage obligatoire en mairie.
- ✓ Réflexion sur le prix de vente de terrains sectionaux en friche. Le prix de 1000 € l'hectare est retenu.
- ✓ Commande d'enrobé : la même quantité que les années précédentes va être commandée.
- ✓ Il est nécessaire de faire élaguer des haies communales dans certains villages en vue de l'arrivée de la fibre. Une proposition est faite à M. FAYDIT Nicolas afin qu'il fasse les travaux avec récupération des branches pour se rémunérer.
- ✓ Possibilité de commander du bois en commun pour faire les abris des poubelles dans les villages.
- ✓ Point sur le repas des aînés le 29-03-2025.
- ✓ Point sur le marché aux fleurs du 17-05-2025.
- ✓ Point sur le stockage des bâches en février.
- ✓ Fleurissement : réduction de la commande de plantes par rapport à l'année dernière.
- ✓ Point sur les élections et les nouvelles dispositions, à savoir vote en liste entière et parité.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, Monsieur le Maire lève la séance à 00h00

Le Maire,

FAURE Patrice



La (le) secrétaire de séance,

MEGEMONT Christophe



Liste des délibérations

Séance du 26 mars 2025

Déposées en SOUS-PREFECTURE D'ISSOIRE

et rendues exécutoires le 27 mars 2025

N° Ordre	N° Délibération	Objet de la délibération
1	2025_03_020	Compte Financier Unique 2024 du budget communal
2	2025_03_021	Compte Financier Unique 2024 du budget eau et assainissement
3	2025_03_022	Compte Financier Unique 2024 du budget lotissement
4	2025_03_023	Affectation du résultat de l'exercice 2024 de la commune de Perpezat
5	2025_03_024	Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget eau et assainissement
6	2025_03_025	Affectation du résultat de l'exercice 2024 du budget lotissement
7	2025_03_026	Modifications de la délibération règlementant les astreintes, délibération n°2024_03_008
8	2025_03_027	Révision des Lignes Directrices de Gestion
9	2025_03_028	Tarifs et durées des concessions au cimetière communal
10	2025_03_029	Choix du prestataire pour la fourniture et la pose du columbarium au cimetière ainsi que le dépositoire et l'ossuaire
11	2025_03_030	Choix du prestataire pour les travaux de réfection de la salle de bains de l'appartement au-dessus de la mairie
12	2025_03_031	Création d'un poste d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet.
13	2025_03_032	Création d'un poste suite avancement de grade-Adjoint administratif territorial de deuxième classe permanent à temps complet.
14	2025_03_033	Redevance consommation eau potable et redevance pour performance des réseaux d'eau potable pour 2025
15	2025_03_034	Redevance performance des systèmes d'assainissement collectif pour 2025

En mairie, le 27/03/2025



Le Maire

PATRICE FAURE

